



FAMILLES ET COMPAGNIE EN VACANCES

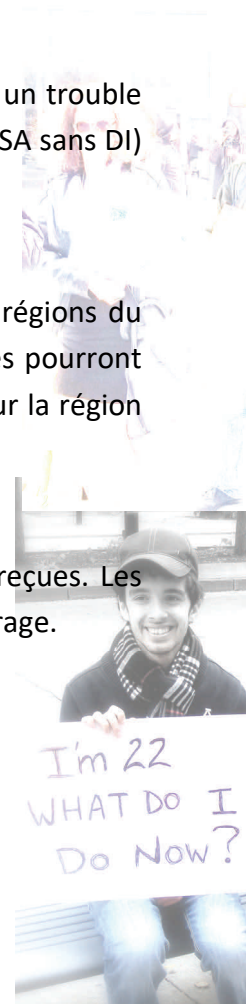
La Fondation de l'autisme, souhaite offrir aux familles qui ont un ou plus d'un enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et aux personnes présentant un TSA sans déficience intellectuelle (TSA sans DI) des possibilités de vacances et de répit.

La Fondation de l'autisme assumera les frais d'hébergement liés à ces séjours dans différentes régions du Québec, selon le choix des participants. Vous devez savoir qu'un nombre restreint de personnes pourront bénéficier de cette occasion en fonction du budget disponible (environ 4 séjours de vacances pour la région de Montréal, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ chacun).

Autisme Montréal a donc décidé de fonctionner par tirage au sort parmi toutes les demandes reçues. Les personnes intéressées doivent donc s'inscrire **au plus tard le 31 janvier 2020** pour participer au tirage.

Pour avoir plus d'information sur les conditions d'admissibilité et comment participer visitez-le:

<http://autisme-montreal.com/famille-et-compagnie/>



VOUS DÉTENEZ LA VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR (VATL)?

La Carte accompagnement loisir (CAL) remplace dorénavant la VATL, programme existant depuis plus de 20 ans. Vous devez remplacer votre VATL en vous qualifiant à la CAL le plus rapidement possible au www.carteloisir.ca. Vous devez conserver votre VATL jusqu'à l'obtention de votre CAL.

Il y a 2 façons de faire la demande, selon votre situation :

Vous êtes admissible à l'un des programmes gouvernementaux, aux mesures à l'intention des personnes handicapées ou êtes détenteur de l'une des cartes d'accompagnement reconnues?

Remplissez le formulaire simplifié et joignez la preuve demandée avec votre photo.

Vous répondez aux critères pour obtenir la CAL, mais vous n'êtes pas admissible à l'un des programmes, des mesures et des cartes d'accompagnement reconnus?

Remplissez le formulaire avec questionnaire. Assurez-vous qu'il soit signé par un professionnel de la santé et des services sociaux qui attestera de l'exactitude des informations fournies et joignez votre photo.

Pour connaître tous les détails quant aux programmes, aux mesures et aux cartes reconnues aux fins de l'admissibilité à la CAL et remplir le formulaire approprié, rendez-vous au www.carteloisir.ca ou composez le 1 833 693-2253.

Nous tenons à vous rappeler que les détenteurs actuels de la vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) ont jusqu'en octobre 2020 pour remplacer leur VATL par la CAL.

REMUE-MÉNINGES AVEC NOS MEMBRES, VOS IDÉES SONT LES BIENVENUES!

Autisme Montréal cherche à innover pour les futurs mois de l'autisme. Notre objectif est de bonifier ou de diversifier les outils de sensibilisation de la communauté. Nous vous proposons donc trois façons de contribuer avec l'équipe en place.

1. Selon le nombre de membres disponibles, vous pourriez participer à une rencontre de remue-ménings pour faire germer des idées, une idée en engendrant une autre. Laissez un message au poste 3142 pour mentionner votre intérêt;
2. Échangez vos idées avec la responsable des événements par téléphone, au poste 3142, ou par courriel, jlazureroy@autisme-montreal.com;
3. Jouez d'intermédiaire, en mettant en contact avec Autisme Montréal, toute personne, tout organisme ou toute entreprise de Montréal qui comptent organiser des activités durant le mois de l'autisme. N'oubliez pas de nous en informer.

Nous attendons vos suggestions pour une meilleure visibilité de l'autisme. C'est ensemble que nous parviendrons à créer une société inclusive.

LE DON PLANIFIÉ : UN GESTE POUR TÉMOIGNER VOTRE APPUI!

Vous souhaitez épauler Autisme Montréal pour lui permettre d'améliorer les conditions de vie des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA), d'atteindre ses objectifs et de poursuivre sa mission à long terme, alors le don planifié peut être la solution pour vous!

Le don planifié peut prendre plusieurs formes, selon votre volonté et votre réalité personnelle. Il vous permettra, entre autres, de démontrer votre générosité envers la collectivité, de réaliser votre volonté philanthropique et de profiter de différents avantages fiscaux.

Vos options :

- * Le don testamentaire;
- * Le don de police d'assurance vie;
- * La rente de bienfaisance;
- * La fiducie de bienfaisance;
- * Le don de valeurs mobilières.

Quel que soit votre choix et le montant envisagé, votre don est important pour nous. Pour échanger avec Autisme Montréal sur le sujet, communiquez avec nous au 514 524-6114, poste 3142. Vous pouvez également choisir de communiquer directement avec un conseiller juridique ou fiscal (notaire, avocat, planificateur financier ou comptable) qui vous aidera à trouver la forme de don qui vous conviendra.

LE SERVICE DE RÉPIT ESTIVAL 2020

Autisme Montréal est présentement en période de planification de son service de répit estival 2020. Nous espérons vous revenir rapidement avec toutes les informations concernant les procédures d'inscription et la tarification du service.

Restez à l'affût.

NOS COORDONNÉES

Téléphone : 514 524-6114
Télécopieur : 514 524-6420

accueil@autisme-montreal.com

4450 Saint-Hubert, local 320
Montréal, Qc, H2J2W9

**Pour les coordonnées complètes de l'équipe
consulter le :**
<http://autisme-montreal.com/qui-sommes-nous/employes/>

